

# **L' Association Volcavision** **Organise sa deuxième édition du festival** **Volcavision Song Contest**

## **Règlement du concours**

### **Présentation :**

Le concours de chant du Festival Volcavision Song Contest a pour but de promouvoir auprès du public Européen la chanson Française et faire découvrir au public Français 62 ans de musique interprétée dans le cadre du concours de l'Eurovision. Il permet aussi à des chanteurs quelque soit leur niveau de se produire devant un public Européen.

### **Date et lieu :**

Le concours de chant aura lieu le Vendredi 23 Juin 2017 à 11 h salle Animatis 63500 Issoire pour les demi finales et à 20h00 place de la république à Issoire 63500 pour la finale.

### **Conditions de participation :**

Le concours est ouvert à tous les interprètes quelque soit leur niveau de 14 à 99 ans toutefois les chanteurs ne devront pas être sous contrat avec une maison de disque le jour de la représentation.

Les candidats mineurs devront joindre obligatoirement une autorisation parentale.

Pour les présélections : Les candidatures doivent nous parvenir avant le 31 Mai 2017. Les candidats doivent envoyer par mail ([volcavision@gmail.com](mailto:volcavision@gmail.com)) une fiche d'inscription ainsi qu'une maquette avec 2 chansons de leur choix (vidéos, enregistrement...). Les candidats sélectionnés pour la demi finale seront prévenus personnellement dans le week end qui suit.

Pour la demi finale: Le candidat devra présenter 1 chanson issu du répertoire Eurovision.

Pour la grande finale : Le candidat présentera 2 chansons : une chanson du répertoire Eurovision (qui peut être la même que celle de la demi finale) + une chanson en langue Française ( répertoire libre).

Les candidats devront chanter sur bande playback orchestre sans guide vocal (les chœurs sont autorisés).

Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter sur scène avec les paroles des chansons ou avec une partition.

L'inscription au concours est gratuite

Tout candidat autorise l'organisation à utiliser à titre gracieux leurs photographies, leurs documents phonographiques, leurs images et enregistrements pour la communication du concours.

## Candidats sélectionnés :

Les candidats devront se rendre disponible toute la journée du 23 Juin 2017 pour les balances et réglages selon un planning qui leur sera communiqué ultérieurement .

Ils devront fournir une bande son instrumentale avant le concours. Chanter à cappella ne sera pas autorisé.

Pour des raisons de sécurité aucun décor personnel ne sera autorisé.

Une tenue descente est demandé aux candidats et aucune chanson « paillarde » ne sera tolérée.

L'ordre de passage sera défini par tirage au sort en présence de tous les candidats et de membres du bureau de l'association Volcavision .

La remise des prix se fera après délibération du jury et avant le grand concert de gala.

## Jury :

Il sera composé d'artistes ayant gagné ou participé au concours de l'Eurovision ainsi que de personnalités du monde de la musique et télévisuel. Les membres du jury sont indiqués sur notre page Facebook ainsi que sur notre site internet.

<https://www.facebook.com/Festival-volcavision-1558601424363427/?fref=ts>

<http://volcavision.wix.com/festivalvolcavision>

Les candidats seront jugés sur des critères de justesse, timbre de voix, technique vocale, expression et présence scénique, difficulté du titre choisi ... (la fiche de notation tiendra compte du niveau du candidat ).

Les décisions du jury sont souveraines et aucune contestation ne sera admise.

Chaque candidat pourra s'il le souhaite échanger sur sa prestation avec les membres du jury.

## Dotation :

Le gagnant interprétera sa chanson Eurovision sur la scène de la salle Animatis le 24 Juin 2017 lors du gala Eurovision.

Le reste des prix seront communiqués ultérieurement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement si cela s'avère nécessaire pour garantir la qualité du concours.

**Nom Prénom Date et Signature précédée de la mention lu et approuvé**